



L'Index d'égalité
professionnelle
Femmes Hommes

Sur l'année 2019 de
première mesure,
**la société Cars
Coulom atteint le
score de 94/100 pour
son « Index égalité
professionnelle entre
les femmes et les
hommes ».**

L'Index d'égalité professionnelle a été créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. Il permet de mesurer en toute transparence, dans chaque entreprise de plus de 50 salariés, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence les points de progression de l'entreprise.

Pour les entreprises de moins de 250 salariés, l'index devait être publié au plus tard le 1er mars 2020. Il est établi sur un barème global de 100 points et sur la base de 4 indicateurs mesurant :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.

Cette première mesure permet donc de constater le bon niveau de l'entreprise en matière d'égalité femmes hommes. La société continuera néanmoins ses efforts en matière d'égalité professionnelle, afin d'améliorer encore le niveau de mixité dans ses effectifs.